

PLANIFICATION DE L'ESPACE MARITIME EN MEDITERRANEE

24 avril, 2023
Split, Croatie

1. INTRODUCTION	2
2. GOUVERNANCE DE LA PEM EN MEDITERRANEE	3
3. PRINCIPES COMMUNS	5
3.1 APPROCHE ADAPTATIVE	5
3.2 APPROCHE MULTI-ECHELLE	6
3.3 INTEGRATION	7
3.4 LES QUATRE DIMENSIONS DE LA PEM	7
3.5 UN PROCESSUS BASE SUR LES CONNAISSANCES	7
3.6 ADAPTABILITE ET EFFICACITE SPATIALE	8
3.7 CONNECTIVITE	8
3.8 COOPERATION TRANSFRONTALIERE	8
4. CONCEPTS FONDAMENTAUX	9
4.1 APPROCHE ECOSYSTEMIQUE	9
4.2 ACTION CLIMATIQUE	11
4.3 INTERACTIONS TERRE-MER	12
4.4 ÉCONOMIE BLEUE	14
5. LE PROCESSUS DE PEM	15
1. DEMARRER LE PROCESSUS ET S'ORGANISER	15
2. ÉVALUER LE CONTEXTE ET DEFINIR UNE VISION	16
3. ANALYSER LES CONDITIONS EXISTANTES	16
4. ANALYSE DES CONDITIONS FUTURES	17
5. IDENTIFICATION DES PROBLEMES CLES	18
<i>CONVENIR DES QUESTIONS CLÉS SUR LESQUELLES LE PLAN SE CONCENTRERA DANS LA PHASE DE CONCEPTION.</i>	
6. PHASE DE CONCEPTION : ELABORATION DU PLAN DE L'ESPACE MARITIME	18
7. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DU PLAN DE L'ESPACE MARITIME	19

1. INTRODUCTION

La planification de l'espace maritime (PEM) ¹, en tant qu'exigence émergente pour l'ensemble de la région méditerranéenne, est plébiscitée par les parties contractantes de la convention de Barcelone afin de contribuer au bon état écologique (BEE) de l'environnement marin et côtier, d'analyser plus en détail les connexions entre les zones terrestres et maritimes et de proposer des cadres cohérents et durables de planification de l'utilisation des ressources terrestres et de marines en lien avec les secteurs et activités économiques clés susceptibles d'affecter ces ressources.

La planification des zones côtières est considéré comme un instrument essentiel pour la mise en œuvre du [Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée \(Protocole GIZC\)](#). Selon l'art. 3, la zone côtière à laquelle s'applique le Protocole GIZC est délimitée :

- vers la mer, par la limite de la zone côtière définie par la limite extérieure de la mer territoriale des Parties ;
- vers la terre, par la limite de la zone côtière définie par la limite des entités côtières compétentes telles que définies par les Parties.

Il s'ensuit que la planification doit être appliquée de la même manière aux deux composantes des zones côtières. Même si la PEM n'est pas spécifiquement mentionnée, force est de constater que c'est un concept abordé par le Protocole GIZC, notamment au sein des articles 2, 3, 5, 6 et 18. L'application opérationnelle de la PEM se concentre sur la zone marine dans la mer territoriale d'un pays, avec une exigence de prise en compte des interactions terre-mer précisée par les articles 2 et 6.

La PEM est considérée comme essentielle pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique car c'est le pilier de l'ensemble du cadre de la Convention de Barcelone. Il s'agit d'une approche stratégique de gestion intégrée des ressources naturelles qui favorise la conservation et l'utilisation durables. Grâce à l'approche écosystémique, la PEM bénéficie d'une série d'évaluations de la durabilité pour la préparation de plans intégrés qui contribuent à l'atteinte du bon état écologique (BEE). Ainsi, elle garantit que la capacité des écosystèmes marins à répondre aux changements induits par l'homme n'est pas compromise.

Répondre à la demande de l'économie bleue est essentiel pour la PEM. Dans le Protocole GIZC, il est stipulé que l'économie durable devrait être adaptée « *à la nature fragile des zones côtières* » et que les ressources de la mer sont protégées de la pollution (Art 9). Aussi, la conduite d'activités maritimes doit assurer « *la préservation des écosystèmes côtiers conformément aux règles, normes et procédures des conventions internationales pertinentes* » (Art 9).

Compte tenu de la définition des zones côtières dans le Protocole GIZC, presque tous les autres Protocoles de la Convention de Barcelone y sont liés d'une manière ou d'une autre. La GIZC peut et doit apporter un soutien à la mise en œuvre de ces protocoles, et *vice versa*, leurs objectifs et dispositions pertinents doivent être pris en compte dans tous les projets, plans et stratégies de GIZC. Compte tenu de ces liens, l'application de la PEM dans le cadre et la portée géographique du Protocole GIZC peut contribuer aux objectifs définis par d'autres Protocoles, comme dans le cas de l'identification, de la planification et de la gestion des aires protégées selon le Protocole ASP/DB ou la protection de la mer contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental conformément au Protocole Offshore.

¹Dans ce document, la Planification de l'Espace Maritime et la Planification de l'Espace Marin sont utilisées de manière interchangeable. En fait, il n'y a pas de signification différente des deux concepts. La planification de l'espace marin est utilisée dans le monde entier, tandis que la planification de l'espace maritime est le terme principalement utilisé au sein de l'UE et pour la directive correspondante, en particulier. Les deux concepts traitent de la gestion durable des écosystèmes marins et des activités humaines maritimes et des avantages socio-économiques connexes.

Dans cette perspective, et conformément au [Cadre régional commun pour la GIZC en Méditerranée](#)², la PEM peut être considérée comme le principal outil/processus pour la mise en œuvre de la GIZC dans la partie marine de la zone côtière et plus particulièrement pour sa planification et sa gestion durables.

Dans ce but et conformément aux dispositions du Protocole GIZC, les Parties contractantes sont encouragées à accomplir ce qui suit avec le soutien du PNUE/PAM et de ses composantes, selon le cas :

- i. Mieux aborder les problèmes de planification et de gestion dans la partie marine de la zone côtière ;
- ii. Soutenir la mise en œuvre de la GIZC dans la partie marine de la zone côtière en appliquant la PEM avec un fort accent sur les interactions terre-mer (ITM) et conformément au cadre général de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, en particulier pour :
 - Réduire les sources marines de pression qui affectent l'environnement marin par l'utilisation efficace de l'espace et le contrôle de la distribution temporelle des activités humaines ;
 - Réduire les conflits entre usages maritimes et zones de protection associées à des enjeux naturalistes et écologiques importants ;
 - Identifier les zones à protéger afin de préserver les processus et les fonctions qui sont essentiels pour l'atteinte du BEE ;
 - Identifier les zones correspondant à des points chauds environnementaux où des mesures plus intenses sont nécessaires ;
 - Identifier les éléments de connexion entre habitats.

Conformément à ce qui précède, ce document fournit un cadre général et aide les PC à vérifier que les principaux éléments nécessaires du processus PSM sont pris en compte dans leurs activités côtières et marines.

2. GOUVERNANCE DE LA PEM EN MEDITERRANEE

Le principal défi de gouvernance pour les PEM en Méditerranée sera d'articuler une vision claire et convenue pour le développement durable dans le contexte :

- **Des considérations nationales pertinentes** pour la zone marine et côtière au sens large.
- **Des forces motrices internationales et transfrontalières.** La PEM est avant tout une question nationale, mais les plans peuvent avoir un impact et être impactés par ce qui se passe dans des zones situées au-delà des frontières du pays. La coopération régionale est donc une composante essentielle du processus de gouvernance de la PEM.

Articuler et mettre en œuvre cette vision claire et convenue impliquera :

- Une participation inclusive des parties prenantes ;
- Une Intégration et une harmonisation des intérêts multiples ;
- Une approbation au plus haut niveau politique, y compris une coordination interministérielle de haut niveau et, le cas échéant, une collaboration transfrontalière ;

² Adopté par la COP 21 à Naples, Italie, 2 – 5 décembre 2019. Décision IG. 24/5

- L'harmonisation et l'alignement avec d'autres plans et politiques pertinents, y compris, mais pas exclusivement, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, les transports, la qualité de l'eau et la biodiversité
- Un cadre réglementaire efficace
- L'intégration de la terre et de la mer à travers leurs interactions (Art. 3 du Protocole GIZC)
- Une coopération transfrontalière et internationale (Art. 14.1 et 28 du Protocole GIZC)
- Une révision et une mise à jour régulières en fonction de l'évolution des conditions (Art. 18.4 du Protocole GIZC).

En outre, il convient de noter qu'un processus de PEM réussi ne peut être atteint que lorsque :

- i. Un groupe central de parties prenantes bien informées et solidaires soutient activement le processus ;
- ii. Il existe une capacité institutionnelle suffisante pour préparer le plan et mettre en œuvre ses politiques ;
- iii. L'engagement du gouvernement envers le plan est exprimé à la fois par la législation et la délégation de l'autorité nécessaire, ainsi que les ressources financières nécessaires ;
- iv. Des objectifs de haut niveau qui adressent les conditions sociétales et environnementales sont adoptés et utilisés pour mesurer le succès du plan ;
- v. Un engagement transfrontalier pertinent, des capacités et des mécanismes de coopération efficaces ont été mis en place.

En bref, la PEM n'est pas un projet ponctuel à court terme, c'est une gouvernance au plus haut niveau impliquant des ministères du gouvernement, de multiples secteurs économiques, des citoyens et des parties prenantes, la science, ainsi que, dans certains cas, des partenaires internationaux.

3. PRINCIPES COMMUNS

Les méthodologies existantes et la littérature scientifique proposent une large gamme de définitions de la PEM. Ehler et Douvère (2009)³ en donnent une des plus citées, aux termes de laquelle la PEM peut être définie comme « *une manière pratique de créer et d'établir une organisation plus rationnelle des usages de l'espace marin et des interactions entre ses usages, en vue d'équilibrer la demande de développement et le besoin de protéger les écosystèmes, et d'atteindre des objectifs sociaux et économiques d'une manière ouverte et planifiée* ». Une autre définition très souvent citée est celle donnée par l'art. 3 de la Directive 2014/89/UE établissant un cadre pour la PEM : « *le processus par lequel les autorités concernées des États membres analysent et organisent les activités humaines dans les zones maritimes pour atteindre des objectifs d'ordre écologique, économique et social* »

Les bénéfices attendus de la PEM sont :

- Une coordination horizontale et verticale renforcée entre administrations et entre secteurs différents à travers un processus unique (la PEM) en vue d'assurer le développement équilibré d'un ensemble d'activités maritimes ;
- Une réduction des conflits et l'exploitation des synergies entre usages différents de l'espace marin ;
- Une contribution à un accès équitable aux ressources marines ;
- Un accroissement de l'engagement des parties prenantes, de la participation du public et du partage de l'information ;
- Une stimulation de l'investissement, en améliorant la prédictibilité, la transparence et la clarté des règles ;
- Une amélioration de la protection de l'environnement, grâce à l'identification précoce et à la réduction des impacts, et au développement des occasions pour des activités multiples de partager le même espace ;
- L'identification de mesures (spatiales) susceptibles d'appuyer l'atteinte du Bon Etat Ecologique (voir section 4.1.) ;
- Une amélioration de la protection du patrimoine culturel et la préservation des valeurs intangibles de la mer.

Indépendamment de la définition choisie, des objectifs spécifiques et des bénéfices attendus, un certain nombre de principes communs et d'éléments généraux de contenu pour la mise en œuvre de la PEM sont identifiés ci-dessous (dont certains recouvrent totalement ou partiellement ceux de la GIZC). Lors de la mise en œuvre de la PEM, cette liste devrait être réexaminée et adaptée en fonction du champ et des objectifs spécifiques du processus PEM et des caractéristiques de la zone d'application.

3.1 Approche adaptative

L'approche adaptative est un processus interactif et continu d'amélioration continue des politiques, plans et pratiques de gestion par apprentissage à partir des résultats des étapes et cycles précédents. Dans cette approche les politiques, les plans et les pratiques sont définis à partir de la meilleure connaissance disponible, puis mis en œuvre, suivis, périodiquement évalués et améliorés sur la base des résultats de l'évaluation. Cette approche est particulièrement utile pour traiter de questions complexes, dynamiques et incertaines, y compris la planification des usages actuels et futurs de la mer.

³ Ehler C., and F. Douvère, 2009. Marine Spatial Planning: a step-by-step approach towards ecosystem-based management. IOC Manual and Guide n. 53, ICAM Dossier n. 6, Paris, UNESCO

Il est clair que la PEM ne conduit pas à un plan arrêté une fois pour toutes ; il s'agit d'un processus continu et itératif qui s'adapte avec le temps. Les lignes directrices suivantes peuvent être proposées pour conduire la PEM selon une approche adaptative :

- Concevoir le processus PEM en intégrant dès le début les étapes de suivi, évaluation et révision ;
- Autant que possible, promouvoir une gestion adaptative active, prenant en compte l'évaluation et la comparaison d'hypothèses alternatives (ex. scénarios) quant à l'évolution future de la zone marine concernée ;
- Développer des indicateurs PEM liés à des objectifs et des cibles clairs, incluant : indicateurs de gouvernance, socioéconomiques et écologiques-environnementaux ;
- Adopter une approche à moyen/long terme adaptée à la nature stratégique et anticipative de la PEM et qui permette de planifier, mettre en œuvre, adapter et planifier de nouveau sur une période assez longue pour produire des résultats concrets.

3.2 Approche multi-échelle

La mise en œuvre opérationnelle de la PEM dans le cadre de la Convention de Barcelone devra se concentrer sur la zone marine située en-deçà de la limite de la mer territoriale des pays, conformément au champ géographique du Protocole sur la GIZC dans la Méditerranée (art. 3). Cette application opérationnelle peut être intégrée dans une approche multi échelle, combinant perspectives montante et descendante. L'approche multi-échelle comprend les échelles suivantes :

- L'échelle Méditerranéenne qui considère le bassin dans son ensemble à travers la coopération au niveau stratégique de la PEM entre PC dans le cadre de la Convention de Barcelone, comme par exemple (i) la définition des éléments d'une vision commune et des objectifs correspondants, (ii) l'identification des zones et des questions prioritaires à aborder au niveau transfrontalier, (iii) l'identification d'initiatives (ex. projets) pour traiter des zones et des questions transfrontières ;
- L'échelle infrarégionale – lorsqu'elle est pertinente et possible – qui aborde les questions transfrontalières de PEM (éléments pour une vision commune, objectifs, priorités et initiatives) dans les sous-régions de la Méditerranée en liaison avec les stratégies et plans infrarégionaux (ex. EUSAIR et initiative maritime West Med) en vue d'une mise en œuvre coordonnée ;
- L'échelle nationale, où se met en œuvre complètement le processus PEM – selon des principes communs et de manière cohérente avec les approches Méditerranéenne et sous-régionales – dans toutes les zones marines sous juridiction nationale, avec une importance particulière pour la mer territoriale conformément au champ géographique du Protocole GIZC ;
- Les échelles infranationale et locale, où se peuvent se développer des applications de la PEM visant à apporter des preuves concrètes et visibles des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques de la PEM. Les activités pilotes aux échelles infranationale et/ou locale devraient se focaliser sur les zones prioritaires telles que : zones hautement vulnérables, zones de conflits majeurs entre usages, zones de potentiel élevé pour des synergies entre usages et des opportunités de multiusages. Des activités pilotes pourraient aussi être utiles pour développer et tester de nouvelles méthodologies générales ou spécifiques à un thème, notamment à travers la prochaine génération de projets PAC intégrant mieux la zone marine grâce à la PEM.

3.3 Intégration

L'intégration est une caractéristique essentielle de la PEM ; elle peut prendre différents sens :

- La PEM ne traite pas seulement de l'économie bleue : tous les aspects environnementaux, sociaux, économiques et de gouvernance doivent être pris en compte avec un objectif de durabilité ;
- L'intégration entre secteurs est nécessaire pour dépasser les politiques, plans et régulations ;
- La coopération verticale et horizontale entre administrations et agences techniques est nécessaire pour progresser vers la coordination et l'intégration des politiques et plans sectoriels ;
- L'intégration des planifications terrestres et marines est essentielle pour assurer unité et cohérence entre parties du même système côtier, en interaction de manières multiples.

3.4 Les quatre dimensions de la PEM

La PEM opère dans trois dimensions spatiales, en tenant compte des usages maritimes et des conflits associés à la surface, dans la colonne d'eau et sur le fond de la mer. Le temps peut être considéré comme une quatrième dimension. En termes de PEM, ceci peut impliquer :

- D'analyser pour chaque usage de la mer les dimensions spatiales les plus pertinentes et d'évaluer la compatibilité avec d'autres usages qui pourraient mobiliser d'autres dimensions (ex. transport maritime et extraction de sable en mer) ;
- D'analyser les synergies et les compatibilités entre usages différents qui peuvent aussi être développées par la régulation et le zonage temporels, comme par exemple l'autorisation d'accès pour le transport ou les activités récréatives à des zones réglementées militaires, s'il n'y a pas d'opérations militaires et si la sécurité est assurée ;
- D'analyser soigneusement les 4 besoins dynamiques pour chaque usage maritime afin d'évaluer si des compatibilités existent réellement et si les conflits sont minimisés.

3.5 Un processus basé sur les connaissances

La PEM doit reposer sur des données de haute qualité, et se concentrer sur les informations pertinentes clés. A cet égard, les orientations suivantes sont proposées :

- Utiliser la meilleure connaissance disponible afin d'assurer la définition la plus appropriée de l'échelle géographique et du champ des stratégies et/ou plans PEM, en prenant aussi en compte le programme d'évaluation et de surveillance intégrées (IMAP) du PNUE/PAM et en considérant les ITM comme un élément essentiel de la PEM ;
- Se concentrer sur le recueil de données et d'informations qui sont réellement essentielles pour la PEM ;
- Identifier les lacunes particulières qui pourraient constituer un obstacle pour la PEM et qui nécessitent des actions adaptées ;
- Prendre en compte la connaissance de « bonne qualité » quelle qu'en soit la forme. Il s'agit principalement de données issues de sources scientifiques et d'activités de surveillance et de jeux de données institutionnels, mais il faudrait aussi capitaliser les sources privées d'information, y compris les connaissances générées par ceux qui vivent et travaillent en mer ;
- Améliorer l'accès à une information précise et complète ;
- Passer de la donnée et la connaissance à l'information réellement utile pour le processus de planification et de décision associé à la PEM. Les outils d'analyse spatiale sont particulièrement utiles à cet égard.

3.6 Adaptabilité et efficacité spatiale

L'adaptabilité des activités maritimes et l'efficacité spatiale de leur distribution sont des concepts clés de la PEM, visant à améliorer la durabilité de l'usage des ressources marines (y compris l'espace marin), à minimiser les conflits d'usage (y compris liés à la protection de la nature) et à exploiter les synergies possibles. A cet égard, les orientations suivantes sont proposées :

- Utiliser l'espace marin pour les usages qui dépendent réellement des ressources marines ou qui peuvent être plus efficacement conduits en mer (i.e. il est intéressant de transférer en mer un usage terrestre s'il génère des bénéfices plus élevés et des impacts et conflits plus faibles) ;
- En matière de planification, commencer par identifier les usages et fonctions impossibles à déplacer ou à abandonner, qui ont normalement la priorité en termes d'allocation d'espace ;
- Encourager autant que possible les co-usages ou multiusages de la même zone marine, pourvu cela conduise à des bénéfices plus grands, des impacts plus faibles et des conflits réduits ;
- L'efficacité spatiale doit aussi correspondre à une distribution équitable des bénéfices socio-économiques associés à la PEM sur toute la zone couverte par la planification.

3.7 Connectivité

La PEM ne se concentre pas seulement sur l'allocation pertinente et efficace d'espace aux usages maritimes, mais traite aussi de la connectivité. Des connexions améliorées visent à générer des bénéfices sociaux, économiques, environnementaux et en termes de gouvernance ; les orientations suivantes sont proposées :

- Prendre en compte dans le plan de l'espace maritime les connexions entre éléments linéaires comme par exemple les voies de navigation afin de développer et intégrer le transport maritime, le réseau d'énergie en vue de développer l'efficacité de la distribution d'énergie, ou les corridors bleus pour connecter les habitats naturels ;
- Prendre en compte dans le plan de l'espace maritime les connexions entre parcelles et zones dont les usages sont similaires ou en interrelation, ou les fonctions dans le cas de mise en réseau d'aires marines protégées ou de préservation d'habitats connectés d'intérêt vital pour les espèces marines ;
- Au-delà de la planification des usages maritimes, ne pas oublier de créer des connexions entre opérateurs de la PEM en termes de partage de connaissance, de coopération et de coordination. L'évaluation et la planification des éléments de connectivité sont particulièrement pertinentes pour les aspects d'ITM.

3.8 Coopération transfrontalière

Même si la PEM peut être vue essentiellement comme un processus national, la coopération transfrontalière est essentielle pour garantir que les plans de l'espace maritime sont cohérents et coordonnés dans toutes les zones côtières et les régions marines. Ceci implique une coopération aux niveaux méthodologique (méthodes communes, partage de données et d'informations, partages d'outils, échange de pratiques PEM, acquisition de compétences), stratégique (vision commune, principes et si possible objectifs communs) et au niveau de la mise en œuvre (ex. planification des zones marines frontalières, etc.).

De plus, il est notoire qu'un nombre significatif de problèmes et de défis (ex. opérations et sécurité du transport maritime, conservation et gestion durable des stocks de poisson, protection de la biodiversité et des écosystèmes, développement futur de la production et de la distribution d'énergie renouvelable

offshore, etc.) ont une dimension transfrontalière et nécessitent l'adoption d'une approche régionale ou infrarégionale commune.

4. CONCEPTS FONDAMENTAUX

4.1 Approche écosystémique

La gestion basée sur les écosystèmes est une approche qui va au-delà de l'examen isolé d'espèces, d'habitats, d'écosystèmes ou de fonctions connexes. Elle peut être utilisée comme une approche interdisciplinaire et intégrée de la planification et de la gestion qui reconnaît la richesse et la complexité des systèmes écologiques et les interactions continues entre leurs composants. La prise de décision devrait être fondée sur les limites écologiques et les limites spatiales des écosystèmes, ainsi que sur les principes d'intégration sociale, écologique et de gouvernance pour préserver des écosystèmes sains et productifs et des services connexes permettant une utilisation durable des ressources naturelles. Les termes **gestion basée sur les écosystèmes** et **approche écosystémique** sont souvent utilisés de manière interchangeable, et se recoupent généralement dans leur signification de base.

En Méditerranée, l'[approche écosystémique](#) est le principe directeur de toute élaboration et mise en œuvre de politiques entreprises sous les auspices du système PNUE/PAM de la Convention de Barcelone, avec l'objectif ultime d'atteindre le BEE de la mer et des côtes méditerranéennes. Elle est opérialisée par le biais du [Programme de surveillance et d'évaluation intégrées](#) de la mer et des côtes méditerranéennes (IMAP), qui partage de nombreux éléments avec la [Directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin de l'UE](#). L'approche écosystémique est un principe clé du Protocole GIZC qui s'applique à tous les processus de planification des activités terrestres et maritimes, soutenant ainsi la mise en œuvre globale de la PEM. Bien qu'elle ne couvre pas tous les pays méditerranéens, la [Directive PEM de l'UE](#) démontre également la pertinence de l'approche écosystémique pour « *contribuer à promouvoir le développement durable et la croissance des économies maritime et côtière, ainsi que l'utilisation durable des ressources marines et côtières* ». Par conséquent, la PEM devrait contribuer aux objectifs de l'IMAP et de la [Directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin de l'UE](#).

La relation entre EcAp et PEM est clairement une relation bidirectionnelle, étant donné que la PEM peut contribuer à l'objectif global d'atteinte du BEE à travers des mesures de nature spatiale. Une planification adéquate des activités maritimes peut :

- Réduire les sources marines de pression qui affectent l'environnement marin par l'utilisation efficace de l'espace et le contrôle de la distribution temporelle des activités humaines ;
- Réduire les conflits entre usages maritimes et zones de protection associées à des enjeux naturalistes et écologiques importants ;
- Identifier les zones à protéger afin de préserver les processus et les fonctions qui sont essentiels pour l'atteinte du BEE ;
- Identifier les zones correspondant à des hotspots environnementaux où des mesures plus intenses sont nécessaires ;
- Éviter les usages non durables dans les zones protégées et identifier les synergies qui peuvent apporter des solutions mutuellement avantageuses pour le développement économique et la protection environnementale ;
- Identifier les éléments de connexion entre habitats par des corridors bleus

L'approche écosystémique est bien conceptualisée et son application pour l'espace maritime suscite de plus en plus l'attention. Cependant, sa mise en œuvre effective représente toujours un défi important dans le cadre du processus de PEM, appelant à des orientations plus claires, au partage de bonnes pratiques, d'études et d'outils.

Des outils, des pratiques et une checklist spécifiques pour prendre en considération l'approche écosystémique dans le cadre de la PEM ont été proposés via [l'espace de travail en ligne pour la planification de l'espace maritime en Méditerranée](#).

4.2 Action climatique

L'intégration opérationnelle de l'action climatique dans la PEM est une approche novatrice. Cela représente un défi majeur, notamment en raison de l'incertitude inhérente aux projections du changement climatique et aux réponses écologiques et socio-économiques à leurs impacts. Cependant, relever les défis de l'action climatique est nécessaire pour rendre les plans de l'espace maritime viables et utiles à long terme et pour promouvoir des actions contribuant aux objectifs d'atténuation et de neutralité carbone.

La prise en compte de l'action climatique est particulièrement pertinente pour la planification et la gestion durable de la Méditerranée, région reconnue comme l'un des hotspots du changement climatique dans le monde. Les impacts du changement climatique sur les écosystèmes côtiers et marins méditerranéens s'ajoutent aux pressions générées par plusieurs activités humaines, en particulier le tourisme, la navigation, l'exploitation pétrolière et gazière, la pêche et l'aquaculture.

Parmi ses objectifs, le Protocole relatif à la GIZC en Méditerranée (et son Cadre régional commun pour la GIZC) souligne l'importance de la prévention et de la réduction des effets des risques naturels et du changement climatique et, par conséquent, des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation. Au niveau de l'UE, la Directive PEM (2014/89/CE) recommande aux États membres de préparer des plans de l'espace maritime, qui préconisent une utilisation équilibrée et durable de l'espace marin. Cela implique la résolution des conflits entre les différents secteurs économiques, l'amélioration des synergies et surtout « *la préservation, la protection et l'amélioration de l'environnement, y compris la résilience aux impacts du changement climatique* ».

Du point de vue du processus, un plan de l'espace maritime doit être flexible et s'adapter au fur et à mesure lorsque les conditions changent (c.-à-d. les nouvelles connaissances sur l'environnement marin, les nouvelles projections du changement climatique et l'évaluation des impacts associés, l'évolution du contexte politique et socio-économique, etc.). Pour y parvenir, un solide mécanisme de suivi, d'évaluation et de révision de la PEM doit être mis en place. La gestion adaptative dynamique peut également inclure l'évaluation et la comparaison de scénarios de planification alternatifs de la zone marine considérée.

Le concept de gestion dynamique des océans imprègne progressivement la PEM. Cela peut être défini comme une gestion qui évolue rapidement dans l'espace et dans le temps en réponse aux changements de l'océan et de ses utilisateurs, grâce à l'intégration de données biologiques, océanographiques, sociales et/ou économiques en temps quasi réel. Cette approche peut aider à relever les défis posés par le changement continu du système climatique et par conséquent des conditions océanographiques.

La PEM peut aborder les aspects opérationnels de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique de diverses manières. Elle peut notamment permettre de :

- Résoudre les nouveaux conflits qui peuvent survenir entre les secteurs marins et entre les secteurs et le milieu marin, en raison des défis posés par le changement climatique.
- Minimiser les pertes économiques découlant de choix qui ne tiennent pas compte des risques associés aux conditions météorologiques extrêmes et aux événements à évolution lente.
- Envisager des mesures spatiales et temporelles visant à accroître la capacité d'adaptation des grands secteurs maritimes et les aspects de protection marine.
- Envisager des mesures spatiales directement ciblées pour promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans plusieurs secteurs maritimes, conformément aux [Objectifs de développement durable \(ODD\) de l'Agenda 2030 des Nations Unies](#), au [Cadre](#)

[régional d'adaptation au changement climatique pour les zones marines et côtières méditerranéennes](#), et au [Pacte vert européen](#).

Des outils, des pratiques et une checklist pour la prise en compte du changement climatique dans le cadre de la PEM ont été proposés via [l'espace de travail pour la PEM en Méditerranée](#).

4.3 Interactions terre-mer

Le terme « interactions terre-mer » (ITM) est généralement utilisé dans le contexte de la planification et de la gestion des zones marines et côtières. Malgré sa grande pertinence, il n'y a pas encore de définition et de conceptualisation uniques des ITM.

On entend généralement par ITM des processus liant les domaines terrestres et marins. De tels processus peuvent inclure le déversement de nutriments et de contaminants provenant de l'agriculture dans les rivières et leur impact important sur les eaux côtières, ainsi que la pose d'un tuyau sous-marin pour connecter une plateforme pétrolière et gazière offshore au réseau de pipelines terrestre. La plupart des usages maritimes nécessitent des installations en soutien à terre (par exemple, des ports pour la navigation, des marinas pour la navigation de plaisance ou des connexions au réseau pour les parcs éoliens offshore). D'autre part, plusieurs usages principalement terrestres (par exemple, tourisme balnéaire, front de mer, ports) étendent leurs activités vers la mer.

Certaines catégories communes sont généralement adoptées dans l'analyse des ITM : i) les ITM vont dans les deux sens : de la terre vers la mer et de la mer vers la terre ; ii) les ITM peuvent avoir des composantes naturelles ou anthropiques.

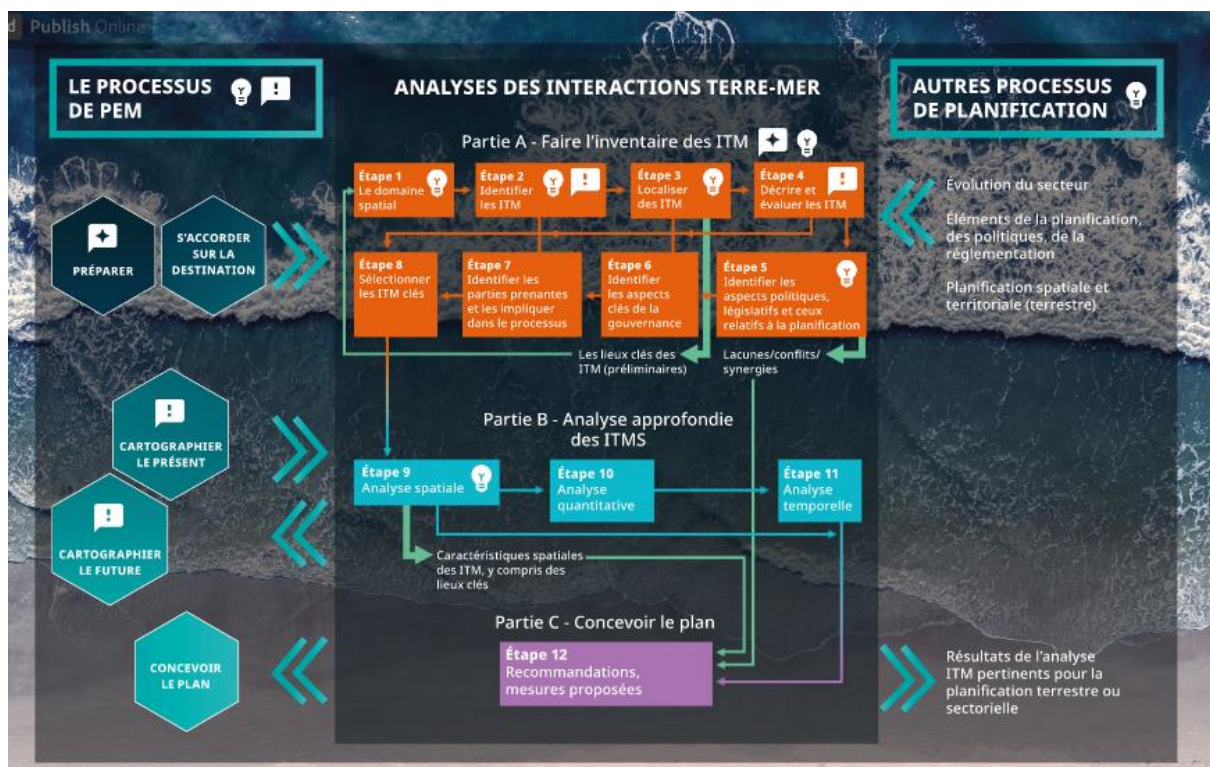
L'analyse ITM devrait aussi prendre en compte les interactions des processus de planification et plans pour les domaines terrestres et marins. Il est important de s'assurer que les processus juridiques, administratifs, techniques et de consultation sont coordonnés (et, espérons-le, bien ficelés) pour éviter les duplications inutiles, l'incohérence, les conflits, le gaspillage de ressources et/ou la sollicitation excessive des efforts fournis par les parties prenantes.

L'analyse des ITM doit être appréhendée comme un élément important dans la préparation d'un plan de l'espace maritime. Lors de la mise en œuvre de la PEM, il est important de considérer la continuité entre la terre et la mer, et de s'assurer que la planification de l'espace est menée de manière intégrée à travers les zones maritimes et terrestres. Ceci est intéressant à la fois pour la protection de l'environnement des zones côtières mais aussi pour le développement efficace des économies maritimes et côtières.

Les objectifs spécifiques de l'analyse ITM sont :

- Identifier et localiser les ITM les plus pertinentes actuelles et à venir
- Comprendre la portée spatiale des ITM et localiser les zones clés
- Identifier des mesures à inclure dans le plan de l'espace maritime, visant à gérer les impacts/synergies sur les activités et les écosystèmes marins, déterminés par les interactions terre-mer

L'analyse des ITM dans le cadre de la PEM qui a été élaborée par le PNUE/PAM est composée de 3 composantes principales : inventaire, analyse approfondie des ITM clés, éléments permettant de prendre en compte les ITM dans le plan (Figure 1).



Ce diagramme a été développé par PAPRAC UNEPMAP pour soutenir la planification spatiale marine en Méditerranée. Pour plus d'outils de planification et de conseils, visitez msp.iczplatform.org



Plan d'action pour la Méditerranée
Convention de Barcelone

L'outil d'analyse des ITM ainsi qu'une des instructions pour l'application pratique de l'outil a été proposé via l'espace de travail pour la PEM en Méditerranée.

4. 4 Économie bleue

Les termes « économie bleue » font référence à l'utilisation du milieu marin et de ses ressources pour un développement économique durable. Le concept d'économie bleue couvre un large éventail de secteurs économiques (pêche, énergies renouvelables et non renouvelables, tourisme, aquaculture, transports, extraction minière et conservation de la nature, etc.) et les problèmes environnementaux qui vont de pair (pollution, changement climatique, acidification des océans, surexploitation et perte d'habitats). Le concept d'économie bleue cherche à promouvoir la croissance économique, l'inclusion sociale et la préservation ou l'amélioration des moyens de subsistance tout en garantissant la durabilité environnementale des océans et des zones côtières⁴.

Cependant, le défi de l'économie bleue reste de renforcer l'importance économique des différents usages maritimes, tout en gérant durablement l'environnement marin sur le long terme. Par conséquent, il est nécessaire d'adopter une approche intégrée qui tient compte de l'interdépendance des facteurs économiques, sociaux et environnementaux. Cela implique de promouvoir des pratiques durables qui équilibrent le développement économique avec la protection de l'environnement et l'équité sociale, tout en reconnaissant l'importance de la recherche scientifique, de l'innovation technologique et de l'engagement des parties prenantes.

Associée à la GIZC, la PEM joue un rôle clé dans la fourniture d'un tel cadre holistique en encourageant l'utilisation rationnelle des ressources marines pour surmonter les obstacles au développement de l'économie bleue. La PEM peut faciliter le développement d'une économie bleue durable de diverses manières :

- en adoptant une approche écosystémique, elle peut assurer la préservation à la fois des organismes vivants et du milieu marin non-vivant ;
- elle peut jouer un rôle essentiel pour combler les lacunes en matière de connaissances dans les secteurs clés et en matière d'environnement marin ;
- elle peut promouvoir des usages multiples et identifier des sites pour des usages nouveaux et émergents ;
- elle peut renforcer la confiance des investisseurs en favorisant la transparence et la prévisibilité, créant ainsi un environnement propice à l'investissement dans le développement de technologies bleues innovantes ;
- elle peut participer à l'atténuation des effets du changement climatique, en donnant la priorité aux utilisations et aux activités marines à émissions nulles ou minimales, ainsi qu'en allouant des zones pour les énergies renouvelables et la capture du carbone bleu ;
- la PEM transfrontalière peut favoriser la collaboration transfrontalière pour le développement régional⁵.

Par conséquent, la PEM peut être un moyen de renforcer l'utilisation durable des ressources marines et de tirer parti des avantages de l'économie bleue

⁴ GEF LME:LEARN. 2018. *Environmental Economics for Marine Ecosystem Management Toolkit*. Paris, France

⁵ UNESCO-IOC. 2021. *MSPglobal Policy Brief: Marine Spatial Planning and the Sustainable Blue Economy*. Paris, UNESCO. (IOC Policy Brief no 2)

5. LE PROCESSUS DE PEM

La PEM doit être conçue et basée sur les spécificités des zones marines individuelles qui sont concernées concrètement par sa mise en œuvre. Toutefois, il existe des étapes communes qui apparaissent dans la plupart des initiatives et guides de PEM, notamment : la collecte et l'analyse de données ; la consultation des parties prenantes et le développement participatif d'un plan, les phases ultérieures de la mise en œuvre, l'application, l'évaluation et la révision. En élaborant sur les méthodologies personnalisées et les pratiques de PEM à travers la Méditerranée, sept étapes interdépendantes du processus de PEM ont pu être distinguées. Celles-ci correspondent dans une large mesure au processus GIZC pour les stratégies et plans côtiers.

Ces étapes ne doivent en aucun cas être considérées comme obligatoires, car chaque processus de PEM nécessite d'être adapté aux caractéristiques spécifiques de sa zone géographique, de ses objectifs et des objectifs attendus. Elles peuvent être considérées comme une sorte de checklist pour sélectionner les éléments jugés pertinents pour le processus PEM spécifique.

En aucun cas, ces étapes ne doivent être considérées comme obligatoires, car chaque processus PSM doit être adapté en fonction des caractéristiques spécifiques de sa portée géographique, de ses objectifs et des résultats attendus. Ils peuvent être considérés comme une liste de contrôle pour sélectionner les éléments qui sont considérés comme pertinents pour le processus PSM spécifique.

1. Démarrer le processus et s'organiser

Il est essentiel que votre processus de planification repose sur des bases solides. Il devrait comprendre :

- Établir des relations avec des partenaires, des intervenants et des personnes qui peuvent soutenir le processus d'élaboration du plan :

- Relever les défis techniques et humains ;

- Développer les compétences de communication nécessaires pour permettre aux partenaires et aux parties prenantes de visualiser clairement les problèmes, les futurs potentiels, les solutions, et pour faciliter leur inclusion.

Vous trouverez ci-dessous une liste de tâches et actions éventuelles pour cette étape.

- Convenir du mandat, de la constitution, des objectifs et des termes de référence de l'organe de pilotage de la PEM
- Engager les principaux ministères et autorités partenaires et s'assurer de leur soutien au processus de PEM
- S'accorder sur les limites de la zone couverte par la PEM
- Prendre en compte l'échelle spatiale plus large de l'analyse, s'étendant au-delà des frontières administratives et intégrant les interactions avec les activités humaines terrestres
- Mettre en place un groupe interdisciplinaire comprenant d'experts du milieu marin, afin de soutenir les décisions fondées sur la science tout au long du processus de planification, garantissant ainsi l'application de l'**approche écosystémique**
- Identifier les principales parties prenantes et leurs intérêts/influences
- Identifier les acteurs sociaux qui défendent la diversité et l'égalité des genres

- Cartographier les secteurs pertinents pour la PEM (et leurs représentants) qui seront les plus touchés par **le changement climatique**
- Identifier les méthodes et outils de sensibilisation nécessaires pour impliquer les acteurs sociaux et les parties prenantes tout au long du processus.
- Préparer et s'accorder sur un programme de travail PEM et le cadre institutionnel.
- Si nécessaire, initier le processus d'évaluation environnementale stratégique (EES) avec des liens itératifs tout au long du processus PEM
- Préparer et mettre en œuvre les capacités institutionnelles et le financement de la PEM (y compris la cartographie et la sécurisation des autres outils des systèmes d'information).
- Veiller à ce que des procédures et des structures pour les consultations et / ou collaborations internationales soient en place.
- Mettre en place un processus de planification partagé efficace dans le cas de la préparation d'une PEM transfrontalière.

2. Évaluer le contexte et définir une vision

Les parties prenantes devront discuter afin d'affiner les thèmes sur lesquels le plan se concentrera et d'articuler clairement la vision stratégique pour l'avenir de la zone marine.

Le plan doit être élaboré en tenant compte de la pléthore d'accords et de conventions mondiaux et méditerranéens, des politiques et programmes nationaux et des plans et politiques sous-régionaux et locaux existants.

Le principal résultat de cette étape est le **document de cadrage** - établissant une feuille de route et les outils nécessaires pour atteindre une vision stratégique convenue et des objectifs de haut niveau pour la zone du plan.

Vous trouverez ci-dessous une liste de tâches et actions éventuelles pour cette étape.

- Analyser toutes les politiques et conventions pertinentes répertoriées au niveau international, national et infranational.
- Impliquer les parties prenantes et les acteurs sociaux dans le processus de définition des objectifs/visions ambitieux.
- Créer une longue liste de thèmes et sujets que la PEM pourrait couvrir. Accorder une attention particulière aux objectifs de haut niveau de la PEM qui peuvent être affectés par le **changement climatique** ainsi qu'aux objectifs de conservation visant à atteindre ou à maintenir le **bon état écologique** (GES).
- Définir la vision stratégique (objectifs ambitieux) pour l'avenir de la zone concernée par le plan.
- Identifier les mesures spatiales et temporelles, réglementations et standards existant pour atteindre les objectifs ambitieux du plan.
- Synthétiser les résultats clés dans un rapport de cadrage, l'approuver et le publier.

3. Analyser les conditions existantes

Recueillir et analyser les informations, y compris sur les interactions entre terre et mer, identifier les conflits, les coexistences et les compatibilités.

C'est l'étape **de collecte des données et des informations**. A ce stade, il est important de concentrer la collecte d'informations uniquement sur ce qui est « **adapté à l'objectif** », c'est-à-dire approprié et nécessaire à l'élaboration du plan et de ses politiques.

Il ne faut jamais sous-estimer la valeur du **savoir autochtone**. Ce savoir autochtone comprend les connaissances, compétences et même philosophies développées par les communautés locales et les usagers de longue tradition et des expériences d'interaction avec leur environnement marin.

Vous trouverez ci-dessous une liste de tâches et actions éventuelles pour cette étape.

- Identification des informations spatiales pertinentes grâce à une approche ciblée et adaptée au but.
- Analyse et cartographie des caractéristiques océanographiques et environnementales actuelles et pertinentes.
- Analyse et cartographie des activités maritimes actuelles et leurs interactions. Il est particulièrement important d'évaluer, et de préférence de déterminer spatialement, les impacts du **changement climatique** affectant différents secteurs.
- Analyse des **ITM** les plus importantes dans la zone de planification.
- Analyse des conflits et compatibilités, de la coexistence, des potentiels multi-usages et hotspots.
- Implication des parties prenantes et acteurs sociaux dans la réflexion sur les conditions existantes.

4. Analyse des conditions futures

Recueillir des informations sur les tendances et projections futures potentielles, les hotspots et les scénarios d'usages maritimes.

A ce stade, le champ d'investigation se concentre sur les principaux éléments, thèmes et enjeux qui façonnent l'avenir du territoire concerné par le plan. Dans la mesure du possible, les **tendances futures** sont déjà identifiées. L'utilisation de scénarios est fortement préconisée : il s'agit de rassembler les parties prenantes et les principaux acteurs sociaux pour réfléchir aux différentes situations hypothétiques afin d'aider à réfléchir à un avenir plausible pour les usages maritimes individuels, en tenant compte des zones potentielles de conflits, coexistence et de compatibilité avec d'autres usages, ainsi que des impacts cumulatifs sur l'environnement. Cette étape est de nature qualitative, et s'appuie fortement sur l'expertise et les connaissances de ceux qui sont concernés par l'avenir du territoire couvert par le plan de l'espace maritime

Vous trouverez ci-dessous une liste de tâches et actions éventuelles pour cette étape.

- Identifier les principaux éléments de la vision qui façonnent l'évolution future de la zone de planification.
- Analyser les tendances, les projections disponibles et les options de développement des activités économiques maritimes. Les impacts possibles des activités nouvellement planifiées qui s'étendent au-delà de la zone couverte par la PEM (y compris la partie terrestre) doivent être correctement évalués.
- Impliquer les parties prenantes et les acteurs sociaux dans l'élaboration de scénarii - descriptions informelles et qualitatives des futurs plausibles des usages maritimes individuels.
- Identifier les zones fortement touchées ou vulnérables présentant un nombre élevé d'activités conflictuelles grâce à l'évaluation et à l'identification spatiale des pressions et des impacts (cumulatifs) des activités humaines sur les ressources marines, ainsi que des impacts attendus du **changement climatique** affectant différents secteurs et l'environnement marin.

5. Identification des problèmes clés

Convenir des questions clés sur lesquelles le plan se concentrera dans la phase de conception.

La portée du plan et sa forme finale prendront forme à ce stade avec la sélection des questions clés sur lesquelles vous souhaitez vous concentrer.

Vous trouverez ci-dessous une liste de tâches et actions éventuelles pour cette étape.

- Identifier les principaux problèmes à aborder dans la phase de conception en fonction des résultats de la phase de l'analyse.
- Impliquer les parties prenantes et les acteurs sociaux dans l'identification des principaux problèmes à aborder dans la phase de conception.

6. Phase de conception : élaboration du plan de l'espace maritime

Définir et élaborer les mesures de planification, leur localisation dans l'espace et dans le temps avant toute publication.

Les **mesures** très spécifiques qui constituent votre plan de l'espace maritime seront articulées à ce stade. Elles peuvent inclure non seulement des mesures spatiales comme le zonage, mais aussi des mesures de gestion des activités dans le temps. D'autres mesures peuvent inclure des incitations et des dissuasions économiques, ainsi que la réglementation et l'application, et en particulier l'éducation et la sensibilisation du public. Le plan devrait inclure des objectifs d'adaptation et d'atténuation et les mesures allant de pair qui pourraient être mis en œuvre dans le cadre du plan. Selon l'approche écosystémique, les objectifs et les mesures de développement économique ne doivent pas prévaloir sur les objectifs de conservation de la biodiversité. Ils doivent, dans la mesure du possible, viser l'atteinte ou le maintien du BEE.

Les **arrangements institutionnels futurs** pour la mise en œuvre et le suivi du plan doivent également être définis à ce stade, en veillant à ce que le plan devienne un document vivant et que les acteurs clés continuent de travailler ensemble pour le mettre en œuvre.

Le plan devrait également établir les fondements du **suivi et de l'évaluation** grâce à l'utilisation de protocoles et d'indicateurs de suivi.

Vous trouverez ci-dessous une liste de tâches et actions éventuelles pour cette étape :

- Identifier des unités de planification, en tenant compte des limites naturelles (par exemple, l'extension des herbiers marins)
- Identifier les objectifs de planification détaillés liés à la vision stratégique et au scénario privilégié.
- Concevoir et élaborer des mesures de planification.
- Fixer et s'accorder sur les arrangements institutionnels futurs pour assurer une approche intégrée de la mise en œuvre de la PEM.
- Établir des protocoles de suivi et d'évaluation socio-économiques pour la zone PEM, y compris des indicateurs. Les synergies avec les programmes de surveillance déjà en place pour évaluer l'état environnemental des eaux marines côtières (systèmes d'indicateurs définis au sein de l'IMAP au niveau méditerranéen et de la DCSMM et de la DCE au niveau européen) devraient être maximisées.
- Mise en place de protocoles de suivi et d'évaluation socio-économiques pour la zone couverte par la PEM, y compris les indicateurs.
- Pleine implication des parties prenantes et des acteurs sociaux dans l'élaboration du plan de l'espace maritime et de ses mesures.

- Élaborer et publier l'ébauche de plan de l'espace maritime pour consultation dans un format attrayant et accessible.
- Finaliser le plan pour qu'il soit adopté à haut niveau.

7. Mise en œuvre, suivi et évaluation du plan de l'espace maritime

Obtention d'une approbation formelle, diffusion du plan, mise en œuvre, suivi, évaluation

Accroître la **légitimité** du plan en obtenant son approbation politique conformément aux exigences juridiques nationales peut prendre du temps et des ressources. L'engagement et le soutien des parties prenantes et de la communauté au cours du processus de préparation porteront leurs fruits à ce stade.

Une **large diffusion** du plan et de sa vision longterm après son achèvement est essentiel pour s'assurer qu'il jouera un rôle central dans le développement durable futur de la zone qu'il couvre.

Le plan doit être régulièrement évalué et révisé, notamment pour inclure tout changement imputable aux politiques ou stratégies fixant des objectifs internationaux de durabilité plus ambitieux. Lors du suivi de la mise en œuvre du plan, les compromis spécifiques et les co-bénéfices (en termes de conservation de la biodiversité, d'équité sociale, de préservation des sites culturels sous-marins, etc.) doivent également être évalués.

Vous trouverez ci-dessous une liste de tâches et actions éventuelles pour cette étape.

- Obtenir l'approbation du plan de l'espace maritime par le niveau de pouvoir politique le plus élevé.
- Concevoir une stratégie de mise en œuvre et de diffusion du plan.
- Suivre et évaluer le processus de PEM.